



Verbalisation stationnement dangereux

Par **Teva56**, le **14/04/2022** à **11:58**

Bonjour j'ai été verbalisé pour stationnement dangereux hors je n'étais pas garer sur la route mais dans un champ à 30 mètre de la circulation j'étais séparé de la route par un terre plein arboré donc je n'étais pas un danger pour les autres usagers et en plus de ça j'étais stationné dans un terrain privé(champ). Je tiens à préciser que sur le procès verbal il n'est pas mentionné le motif du pourquoi du comment j'étais en stationnement dangereux, puis-je contester l'amende ?

Par **LESEMAPHORE**, le **14/04/2022** à **13:44**

Bonjour

[quote]
puis-je contester l'amende ?

[/quote]
Sans problème pour moi mais pour vous il faut connaître les éléments de droit routier pour les motivations